

INFO BORT L'ETANG

Le bulletin d'information du Conseil Municipal 2012-05

REUNION DU 10 OCTOBRE 2012

OBJET : REFECTION DES TOITURES OUEST, SUD ET DU CLOCHER DE L'EGLISE, MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE, AVENANT N° 1.

Le Conseil Municipal a décidé de conclure un avenant avec l'entreprise ACA ARCHITECTES, d'un montant de 1 329,68 € HT, soit 1 590,30 € TTC,

OBJET : REFECTION DES TOITURES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX : GROUPE SCOLAIRE ET MAIRIE, CHANGEMENT DES FENETRES, DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU PUY-DE-DOME DANS LE CADRE DU FONDS D'INTERVENTION COMMUNAL, PROGRAMMATION 2013.

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver l'estimation prévisionnelle des travaux cités en objet et le plan de financement envisagé, indiqué ci-dessous :

Coût total HT :	328 530,31 euros
TVA 19,6% :	60 506,61 euros
Coût TTC :	389 036,92 euros
Subvention Conseil Général du Puy-de-Dôme : 30% du HT :	98 559,09 euros
Dotation Equipement Territoires Ruraux : 30% du HT :	98 559,09 euros
Fonds propres:	191 918,74 euros

OBJET : REFECTION DES TOITURES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX : GROUPE SCOLAIRE ET MAIRIE, CHANGEMENT DES FENETRES, DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR.

Le Conseil Municipal a décidé de solliciter une subvention auprès du Ministère de l'Intérieur.

OBJET : ARRET DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME, (PLU).

Considérant que le projet est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux organismes qui ont demandé à être consultés, le Conseil Municipal a décidé d'arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme.

OBJET : GROSSES REPARATIONS DES PONTS SUR LA VOIRIE COMMUNALE, DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU PUY-DE-DOME DANS LE CADRE DU FONDS D'INTERVENTION COMMUNAL, PROGRAMMATION 2013.

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver l'estimation prévisionnelle des travaux cités en objet et le plan de financement envisagé, indiqué ci-dessous :

Coût total HT :	86 900,00 euros
TVA 19,6% :	17 032,40 euros
Coût TTC :	103 932,40 euros
Subvention Conseil Général : 30 % du HT :	26 070,00 euros
Fonds propres :	77 862,40 euros

OBJET : SEMERAP : PRESTATION DE CONTROLE DES PÔTEAUX D'INCENDIE.

Le Conseil Municipal a décidé de reconduire la convention confiant à la SEMERAP la mission de contrôle des poteaux d'incendie pour une année supplémentaire, à compter du 1^{er} janvier 2013.

OBJET : VŒU D'OPPOSITION A L'INSTALLATION D'UN CENTRE DE TRI, RECYCLAGE ET VALORISATION DES DECHETS ET D'UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX PAR LA SOCIETE GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT SUR LA COMMUNE DE CULHAT.

Le Groupe Pizzorno Environnement, (GPE), a déposé en mairie de Culhat une demande d'autorisation d'exploitation d'un centre de tri recyclage et valorisation, (CTRV), des déchets et d'une installation de stockage de déchets non dangereux, (ISDND), sur le territoire de la commune de Culhat.

Considérant :

- que l'origine des déchets qui seraient admis sur le site de Culhat n'est pas aujourd'hui clairement identifiée,
- que la quasi-totalité des Syndicats de collecte du Département du Puy de Dôme ont confié au VALTOM la compétence du traitement des déchets, et que l'unité de valorisation énergétique sera en service début 2014, ce qui signifie que ce projet ne répond à aucun besoin de la population locale,
- qu'il existe un risque de pollution des puits de captage du Syndicat Dore-Allier qui alimentent les communes du canton de Lezoux,
- qu'il existe un risque de répercussions négatives sur l'activité agricole locale,
- que l'activité de ce centre pourrait être à l'origine de pollutions multiples : air, eau, faune et flore...

Le Conseil Municipal a décidé de formuler un vœu d'opposition au projet de la société Pizzorno Environnement d'installer d'un centre de tri recyclage et valorisation, (CTRV), des déchets et d'une installation de stockage de déchets non dangereux, (ISDND), sur le territoire de la commune de Culhat.

.....*Le Conseil Municipal communique*.....

REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS,(POS), en PLAN LOCAL D'URBANISME,(PLU), POINT SUR LA PROCEDURE.

Le Conseil Municipal a décidé d'arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme.
Ce projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis :

- à l'ensemble des personnes publiques mentionnées aux articles L 121-4 et L 123-6 du code de l'urbanisme.
- aux communes limitrophes et aux organismes qui ont demandé à être consultés.

Cette procédure va durer environ trois mois.

Il sera ensuite organisé une enquête publique, dont la date sera précisée ultérieurement, destinée à recevoir vos réclamations et suggestions.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES.

« Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique. »

Les listes électorales seront révisées du 1^{er} septembre au 31 décembre 2012.

Si vous n'avez pas encore effectué cette démarche, c'est le moment pour vous faire inscrire. Pour cela, vous devez remplir une des trois conditions prévues par le code électoral : - avoir son domicile sur la commune,

- y avoir une résidence,
- être contribuable depuis au moins cinq années consécutives.

Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

INSTALLATION D'UN CENTRE DE TRI, RECYCLAGE ET VALORISATION DES DECHETS ET D'UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX PAR LA SOCIETE GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT SUR LA COMMUNE DE CULHAT.

Le Conseil Municipal s'est prononcé contre cette installation. La délibération est reproduite en intégralité.

Dans le cadre de ce projet une enquête publique est ouverte du 24 septembre au 25 octobre 2012.

L'Association de Défense de l'Environnement de Culhat, (ADEC), propose à chacun de participer à cette enquête. Pour ce faire, vous trouverez ci-joint 10 questions prioritaires sélectionnées par l'ADEC concernant l'origine des déchets, les risques de pollution des puits de captage Dore Allier, les répercussions sur l'activité agricole locale, la dépréciation des biens fonciers et immobiliers, les incidences sur le trafic routier...

Nous vous invitons vivement à participer à cette enquête publique car nous sommes tous concernés par ce projet. Une fois le document rempli, merci de le déposer en mairie de Bort l'Etang.

COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE 1918.

La population est invitée à la commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918, qui aura lieu dimanche 11 novembre, à 11 heures, devant le monument aux morts. Un vin d'honneur clôturera cette manifestation.

INFORMATIONS DIVERSES

CINEMA : SUPERSTAR : MERCREDI 24 OCTOBRE A 20 H 30

Genre Comédie dramatique

Réalisé par Xavier Giannoli

Avec Kad Merad, Cécile de France, Louis-Do de Lencquesaing

GUIDE DE RANDONNEES.

La communauté de communes Entre Dore et Allier a réalisé un guide de randonnées sur le territoire des 13 communes qui la composent.

Avec ce guide vous découvrirez 14 circuits pédestres, dont 1 sur Bort l'Etang, et 2 circuits VTT, dont 1 sur Bort l'Etang, et de nombreuses informations culturelles.

Il est en vente à la mairie au prix de 5 euros, (règlement à l'ordre du Trésor Public).

INFORMATION DES USAGERS SUR DES SUJETS QUOTIDIENS.

La direction de l'information légale et administrative, (DILA), propose le service téléphonique « 3939 Allo Service Public » et le site internet www.service-public.fr pour informer les usagers sur des sujets quotidiens : perte de papiers d'identité, demande de prestations familiales, licenciement, contrat de location...

ADIL. L'Agence Départementale d'Information sur le Logement offre une information **gratuite, neutre et complète** sur tous les aspects juridiques, techniques, financiers et fiscaux touchant à l'**habitat** :

- les financements (prêts et aides, plans de financement),
- le droit des contrats (construction, maîtrise d'œuvre, entreprise, vente ...),
- les assurances et les garanties,
- la fiscalité (crédit d'impôt, ...),
- le droit locatif.

ADIL 63 / Espace INFO → ÉNERGIE - 129, avenue de la République 63100 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 42 30 75 – Fax : 04 73 42 30 78 – contact@adil63.org - Site : www.adil63.org